

Compte rendu du Conseil Municipal
Du 21 janvier 2009

Le vingt et un janvier deux mille neuf à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Morgan Fournier, Arlène Buzet, Carole Traver, Claude Grossan, Emile Chabrand, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, Jean-Joseph Fournier.

Secrétaire de séance : André Imbert

Ordre du jour :

1- Délégation du syndicat mixte des stations du Queyras.

Le Maire a contacté les gens du Conseil pour savoir qui était volontaire, ou intéressé pour s'occuper du Syndicat Mixte des Stations du Queyras à la place d'André Imbert. Après un tour de table lors de la réunion, Emile Chabrand se porte volontaire pour assurer cette mission.

La Délibération est pris à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil sur les problèmes de restriction du damage des pistes de fond, et surtout le mécontentement de la part des clients.

2- Loi solidarité et renouvellement urbain.

Si la règle invite la collectivité à structurer les projets d'aménagement de manière globale, elle impose aussi d'en assurer la trésorerie.

Lors d'un raccordement au réseau pour une personne de la commune, le maire recevra la facture à régler de EDF, à charge pour lui de transmettre le montant de la facture, et d'en demander le paiement à l'intéressé.

La Délibération est prise à l'unanimité.

3-Installation d'un nouveau médecin à Guillestre – participation de la Commune.

Le Maire explique au Conseil qu'un nouveau docteur souhaite s'installer à Guillestre. A ce titre il est demandé à la mairie de Ceillac une participation d'un montant de 419.00€ qui correspond à 12 mois de loyer. A condition que toutes les communes du canton soient d'accord pour participer à ces frais.

Le montant total du loyer étant de 8 160€ à partager entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

4- Convention Médicom.

Le Conseil Général demande à la mairie de prendre une convention avec le Centre de Gestion, pour permettre aux employés communaux une consultation médicale.

La consultation est fixée à 71.00€.

La délibération est prise à l'unanimité.

5- Echange de terrain (la Clapière – Saint Antoine).

Le maire expose au Conseil qu'il faut dans un premier temps faire les échanges de terrain pour la partie constructible. La parcelle n°247 de Monsieur Francis FOURNIER serait échangée avec une partie de la parcelle communale n°246.

Une route d'accès pourrait être aménagée jusqu'à l'extrémité des parcelles le long du canal existant. Cet accès pourra être prolongé si la zone rouge actuelle peut être un jour déclassée et passer en zone bleue.

Des informations seront demandées au notaire pour un passage provisoire afin d'accéder à la parcelle n°243, propriété de Madame Gomez, titulaire d'un permis de construire.

La délibération est prise à l'unanimité.

6- Indemnités d'exercice de missions de préfecture.

Le taux annuel fixé par arrêté ministériel correspond au grade de rédacteur, son montant est de 1 250.08€ (montant de référence).

Le montant de la prime sera revalorisé conformément à la réglementation en vigueur.

Le taux individuel attribuable à un agent pourra dans la limite du crédit global être porté au montant maximum coefficient 3 du montant de référence.

La secrétaire de mairie demande une indemnité de 2,2 fois la base de 1250.80€. Le conseil municipal délibère et décide de lui donner le montant minimum sur la base 1 de 1250.80€ uniquement.

Délibération prise à l'unanimité.

7- Réglementation relative au stockage des déchets inertes.

La commune possède un terrain à La Viste où il est possible de stocker des déchets tels que béton, tuile, terre, gravats etc.

Pour ces décharges de classe 3, une demande doit être adressée auprès de la Préfecture pour une régularisation administrative. Un dossier doit être constitué.

8- Aménagement RD 260 la Clapière.

Un dossier a été fait et envoyé au Conseil Général pour une demande de fonds concernant l'élargissement et la réfection du revêtement entre le chef lieu et le hameau de la Clapière.

Pour les dégradations du revêtement, le Conseil Général proposera cette section dans le cadre de l'élaboration du programme des revêtements sur le réseau secondaire en 2009.

Pour ce qui est de l'élargissement, le département dispose à ce jour d'un nombre important d'opérations qui nécessitent un arbitrage dans le cadre des travaux.

Le Conseil Général souligne : l'aménagement pourrait être envisagé s'il était accompagné d'un déclassement de cette voirie.

Le Maire informe le Conseil qu'il va prendre contact avec monsieur CANNAT avant de prendre une décision.

- Pour ce qui concerne les échanges de terrains pour l'élargissement de la route, les propriétaires sont dans l'ensemble favorables à un échange de terrain avec la Commune. Madame Court est la seule actuellement à refuser l'élargissement de la route. Un document d'arpentage sera demandé au géomètre Monsieur Potin.

Divers.

A) Acomptes reçus (subventions).

Les Sagnes : 14 550 €
Via Ferrata : 10 800 € (région)
Inondation (crue) : 6 850 € (CG)

B) Cabanes pastorales :

Des cabanes pastorales doivent être aménagées sur la commune de Ceillac.

- Cabane du LACAS : Un agrandissement est prévu sur la partie Est de la Cabane, permettant 2 couchages, 1 wc, 1 douche, l'installation d'un chauffage bois etc.

- Cabane de CLAUSIS : la cabane existante en métal, et trop petite, devra être remplacée par une cabane en bois, mieux intégrée au milieu naturel, plus confortable et plus spacieuse.

- Création d'une cabane pastorale au COMBARAS sur la partie haute. Cette cabane judicieusement placée permettra au berger de chaque troupeau de l'utiliser, chacun à son tour. Pour cela, la mairie de Ceillac devra se rapprocher de la DDA pour les demandes de permis de construire et les subventions.

C) Permis de construire.

Dans le cadre du plan de relance, et dans le but d'encourager la construction, le gouvernement a adopté le 19/12/2008 un délai supplémentaire pour les permis de construire. La validité est portée à 3 ans.

D) Dégradations.

Le maire informe le Conseil Municipal sur les dégradations commises (fond de la salle polyvalente).

Le maire de Ceillac a porté plainte auprès de la Gendarmerie de Guillestre, nous attendons les suites de l'enquête.

E) SIVU.

Vu les difficultés rencontrées avec le centre des impôts concernant le SIVU.

Les mairies de Ceillac et de Guillestre envisagent de faire une réclamation pour suspendre le paiement des taxes trop élevées, au risque par la suite de devoir payer des pénalités.

Le SIVU pourrait ainsi obtenir un dégrèvement sur 3 ans, et sur un montant de 350 000€, dans le cadre de cette réclamation.

F) SAFER :

Madame PETIT vend ses terrains répartis sur la commune de Ceillac. Un relevé parcellaire sera demandé pour situer les terrains.

Une parcelle de 156 m² située dans le Camping Municipal du Moutet pourrait être achetée par la commune.

G) Emission des fiches de paye.

A un moment donné, les fiches de paye étaient faites par le Centre de Gestion. Actuellement, elles sont faites par les secrétaires de mairie. La mise à jour du logiciel n'étant pas évidente et assez complexe, l'ensemble du Conseil Municipal décide de revenir à l'émission de ces fiches par le Centre de Gestion.

H) Travaux à réaliser à l'école de Ceillac.

Aménagement d'une douche dans les sanitaires de l'école maternelle.

La commune de Ceillac a demandé un devis à Monsieur GUION plombier chauffagiste à Guillestre. Lors de la réunion, le Conseil Municipal a donné son accord pour faire réaliser les travaux à Monsieur GUION. Ceux-ci devront être réalisés rapidement, si possible pendant les vacances de février.

La séance est levée à 23h00.

Compte rendu du Conseil Municipal Du 16 avril 2009

Le seize avril deux mille neuf à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Morgan Fournier, Arlène Buzet, Claude Grossan, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Jean-Joseph Fournier, André Imbert
Absents : Carole Traver (pouvoir à Emile Chabrand)
Jean Meissimilly (pouvoir à Célestin Fournier)

Secrétaire de séance : Jean-Joseph Fournier

Le compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2008 est approuvé.

Le compte-rendu de la réunion ayant été distribué trop tardivement sera adopté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

I – Echange de terrain Commune/Marie-Antoinette Croizat :

Le Maire explique aux membres du Conseil que sous la précédente municipalité la succession Carle avait signé une promesse d'échange de terrain dans le cadre de la restructuration du domaine alpin du Mélézet. Madame Marie-Antoinette Carle souhaiterait changer le terrain qui lui avait été proposé aux Oches contre un terrain à la Rua des Chalmettes (C 1700). A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce pour cet échange, dans les mêmes conditions que ceux précédemment effectués.

II – Pôle Eau – Assistance Technique du Conseil Général :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Département propose une convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau d'une durée de 3 ans renouvelable, ayant pour but d'aider la Commune à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et à leur suivi pour un coût forfaitaire de 410 € pour 2009. Certains conseillers indiquent que la Communauté de Commune a déjà signé une convention avec le département et qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'en signer une. Le Maire précise que c'est indépendant et que la Commune doit en signer une si elle est intéressée.

Lors de la discussion qui s'engage, il ressort d'une part que ce type de mission cadre parfaitement avec les programmes engagés par la Commune pour améliorer la desserte en eau potable et d'autre part que les personnes du pôle eau du Conseil Général ont déjà aidé efficacement la Commune lors des précédentes difficultés concernant la distribution d'eau et qu'il est peut-être intéressant de collaborer avec un organisme qui peut-être un financeur.

A l'unanimité le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

III – Signalétique :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune doit se prononcer sur le règlement intercommunal de publicité voté à Aiguilles le 29 janvier 2008 par les membres du groupe de travail. Il présente les grandes lignes de la réglementation prévue dans la zone restreinte du village et de la zone de publicité autorisée dans certains lieux-dits. Le Conseil Municipal après avoir longuement débattu

- s'interroge sur la grandeur et la lisibilité des caractères employés dans les communes ayant déjà adopté la réglementation, notamment à la Maison du Roy

- est conscient qu'il faut souscrire à cette réglementation pour éviter la prolifération des panneaux "sauvages" et ne pas se démarquer du reste du Queyras, que cette démarche prend en compte la charte signalétique du Parc Régional du Queyras

- tient à montrer par son vote qu'il émet des réserves sur les choix techniques faits pour les panneaux et que certains points pourraient être revus. Le règlement intercommunal de publicité est adopté à 6 voix pour et 5 contre.

IV – Amortissement de la subvention de la Commune pour la roue du Sivu du Cristillan :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la roue de la microcentrale du Cristillan est déjà très abîmée et que les recettes étant très réduites depuis l'an dernier les Communes de Ceillac et de Guillestre ont dû provisionner chacune 15 000 € sur leur budget primitif 2009 afin de pouvoir commander une roue neuve. Cette somme étant considérée comme une subvention à un organisme public doit être amortie dès l'année 2009. L'amortissement des 15 000 € ayant été prévu au budget 2009, il propose de le faire sur un an.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

V – Admission en non valeur – budget de l'eau :

Le Percepteur a fait parvenir au Maire l'état des sommes non recouvrables sur le budget de l'eau pour 2007 qui s'élève à 1,10 € et demande au conseil de délibérer pour admettre cette somme en non valeur. Vu la modicité de la somme le conseil municipal accepte à l'unanimité.

VI – Indemnité d'exercice de Mission des Préfectures pour le personnel titulaire et saisonnier

Le Maire explique aux membres du conseil que les adjoints administratifs et techniques, l'Aide maternelle à l'école, ainsi que les personnes à contrat déterminé saisonnier peuvent bénéficier de cette indemnité. Le Conseil municipal souhaitant un régime égalitaire pour le personnel, accorde cette prime avec un coefficient 1 comme précédemment. (11 pour)

VII – Etude hydrobiologique du captage du Mélézet :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu de SIEE une proposition financière pour une étude hydrologique complémentaire sur les captages du Mélézet de 9 160 € HT qui comprend les études hydrogéologiques demandées par la DDASS quand on demande de pouvoir utiliser la source enfouie en renfort l'hiver quand on manque d'eau. La prestation comprend aussi une coloration de l'eau de la source enfouie pour s'assurer que le torrent ne la rejoint pas. Le Conseil trouve le coût très élevé et demande au Maire de voir avec le chargé d'études de SIEE si certaines prestations ou fournitures ne pourraient être diminuées. Si les précisions fournies sont correctes le Maire est autorisé à signer la convention ainsi que le devis correspondant. (11 pour).

VIII – Transformateur Rua des Garniers :

Le Maire explique aux membres du conseil qu'EDF doit déplacer le transformateur de la Rua des Garniers et en profiter pour le renforcer. La société ETEC qui s'occupe de l'étude préliminaire a fait passer une convention à signer pour pouvoir passer sur les terrains communaux. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

IX – Via Ferrata – Proposition de contrat :

Le Maire expose que la société ROC Aventure basée à St-Martin de Queyrières a proposé courant février un devis pour l'entretien annuel de la Via Ferrata de 1600 € HT. La prestation proposée comprend 2 visites annuelles, l'intervention sous 24 heures pour des

petites réparations sur le câble ainsi que la délivrance d'un certificat dégageant la responsabilité du maire concernant la sécurité du matériel.

X – Fondation du Patrimoine :

Le Maire expose aux membres du conseil que la souscription organisée par la Fondation du Patrimoine a rapporté 5978,74 € de plus que la somme devant être affectée à la restauration du poste optique. L'ancienne municipalité en accord avec les Amis de Ceillac avait décidé par délibération d'affecter cette somme à la restauration de la chapelle de la Riaille. Par un courrier la Fondation du Patrimoine demande la position de la Commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'en tenir à ce qui avait été décidé.

XI – Route de la Clapière – Déclassement Départementale → Communale :

Le Maire rapporte au Conseil la conversation qu'il a eu avec Marcel Cannat, conseiller général du canton en charge des routes au Conseil Général, concernant l'enfouissement des lignes électriques sur la route de la Clapière, qui était prévue au départ avec un fonds de concours du Conseil Général, la commune s'occupant du foncier et des tranchées EDF.

Le Conseil Général souhaite fortement le déclassement de la portion « embranchement de la Chapelle des Rameaux »- la Clapière de départementale à communale. Le Conseil Municipal après en avoir débattu semble peu favorable à cette suggestion et demande au Maire d'organiser une rencontre avec Marcel Cannat et quelques conseillers.

XII – Communauté de Communes : conventions mis à dispositions locaux et 20 % Office de tourisme concernant l'animation :

Le Maire a fait passer au Conseil Municipal les projets de conventions à intervenir avec la Communauté de Communes concernant

- 1 – la mise à disposition des locaux pour l'Office de Tourisme
- 2 – les 20 % de la secrétaire OT restant pour la Commune.

Le Conseil municipal s'élève sur le fait que ces conventions ne fixent pas de durée d'exercice pouvant induire beaucoup de choses sur du long terme ; le Maire indique d'autre part que Molines et Arvieux n'ont pas encore signé.

Le Conseil municipal veut se donner le temps de réfléchir et ne pas commettre d'erreur et décide d'attendre un peu pour signer ces conventions.

Concernant celle des 20 % animations beaucoup d'interrogations persistent :

- sous quelle forme s'exerceront-ils
- qu'est-ce-que cela concerne ou peut concerner ?
- et l'animation proprement dite comment s'exercera-t-elle ? Faut-il embaucher une personne pour l'animation ? Le Maire doit rencontrer Cédric Brunet, Directeur de l'Office de Tourisme intercommunal pour essayer de définir ces points.

XIII – Domaine nordique – Saison 2009/2010 :

Le Maire donne au Conseil les résultats d'exploitation du Ski de fond sur le Queyras en baisse de 18 % et fait part des nombreuses réclamations reçues au niveau de l'entretien et du damage des pistes. On peut craindre la perte pour les années à venir d'une clientèle de fidèles qui ne reviendra pas, déçue. Le Conseil suggère la reprise de la gestion par la Commune, peut-être sous forme de convention ou demander une certaine autonomie qui permettrait de retrouver un domaine de qualité. Après un long débat, le Conseil demande au Maire de voir avec la Communauté de Communes et notamment Christian Laurens et Joëlle Ocana et provoquer une réunion assez rapidement.

XIV – Divers :

a) - Recrutement d'un employé communal : Une discussion s'engage sur les compétences souhaitées et les caractéristiques du poste. Le Conseil aimerait que le personnel de terrain soit plus autonome et se responsabilise au niveau de l'organisation des tâches qui seraient définies en début de semaine.

Dans un premier temps une proposition d'emploi sera faite avec limite de dépôt des candidatures au 2 mai inclus pour une embauche au 1^{er} juin sur un poste basique d'agent technique 2^{ème} classe.

b) – Morgane fait part de la demande qu'elle a reçu de plusieurs parents afin que la Commune intervienne auprès de l'ACSSQ pour obtenir une navette à partir de la Maison du Roy permettant aux enfants de Ceillac qui le souhaitent de participer aux activités estivales organisées à Aiguilles sans obliger les parents à assurer les transports aller et retour. Le Maire se charge de se mettre en contact avec l'ACSSQ pour essayer de trouver une solution.

c) – Le Maire fait part de la rencontre qu'il a eu avec Mr Massa de l'ONF Guillestre au sujet de la réserve d'Assan. Celle-ci serait calquée sur la réserve actuelle, le Conseil Municipal de Guillestre s'étant prononcé dans ce sens. Une rencontre est prévue ultérieurement avec Mr Massa qui expliquera le projet au Conseil.

d) - Emplacements Molok : Le Maire informe le Conseil que des DICT ont été déposées pour la pose des Molok, certains seront peut-être posés avant l'été. Il indique aussi que la Commune doit établir un dossier relatif au stockage des déchets inertes et que c'est urgent. Une commission communale sera formée pour monter le dossier.

e) – Le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par la Préfecture au sujet du dossier monté en mai 2008 concernant les travaux réalisés suite aux crues torrentielles et qu'il a fourni les factures certifiées acquittées. Les travaux exécutés par la Commune ne seront vraisemblablement pas pris en compte.

f) – Le Maire informe le Conseil que TDF l'a prévenu que le pylône devant être posé dans le bois du Cheynet est fabriqué et en attente. Les travaux vont recommencer début mai.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 0 h 30.

| |
|--|
| <p><u>Compte rendu du Conseil Municipal</u> <u>Du 18 juin 2009</u></p> |
|--|

Le dix-huit juin deux mille neuf à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Morgane Fournier, Carole Traver, Claude Grossan, Emile Chabrand, Michel Chavrot, Jean-Joseph Fournier, André Imbert, Jean Meissimilly
Absente : Arlène Buzet

Secrétaire de séance : Carole Traver

Le compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2009 est approuvé.
Le compte-rendu de la réunion du 16 avril 2009 est approuvé

I – Modification des statuts de la Communauté de Communes
Ajout de la compétence plateforme déchets BTP :

Le Maire explique aux membres du conseil que la Communauté de communes du Queyras assume au titre des compétences optionnelles de protection et de mise en valeur de l'environnement la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. La Communauté de Communes pour faire face au besoin croissant des déchets du BTP souhaite mettre en place une plateforme d'élimination intercommunale et a besoin pour cela d'avoir la compétence optionnelle "aménagement et gestion d'une plateforme de transfert des déchets du BTP". Il indique aussi que la Commune pensait pouvoir bénéficier du dossier commun mais qu'elle va devoir en monter un.

Après en avoir débattu le Conseil vote à 10 voix pour.

II – Paiement solde travaux réhabilitation domaine alpin au syndicat mixte

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit verser le solde des opérations engagées pour les travaux de neige de culture en 2005 soit 5351.25 € et pour le captage en 2007 soit 3056.30 €

III – SENTIERS

* a) Travaux urgence Parc :

Le Maire expose qu'il a été contacté par un agent du Parc pour répertorier les travaux d'urgence à faire sur les sentiers suite aux grosses chutes de neige et aux avalanches, le Parc portant les demandes de subventions pour les Communes et organisant les travaux à réaliser. Ont été répertoriés le sentier vers le Rabinoux – Touret qui mène au col Fromage, et au col des Estronques obstrué par de gros blocs et le sentier au départ du col Tronchet et de Ste Anne avec un amas de branches empêchant le passage ou le rendant difficile. Il semblerait que seulement 10 % du financement resterait à la charge de la Commune. Les conseillers demandent de voir si l'on peut faire entrer dans ces travaux d'urgence les sentiers du Col Tronchet et d'Albert.

Autorisation de signer la convention pour ces travaux d'urgence et demander les subventions : 10 pour

* b) Convention entretien des sentiers par le Parc dans le futur :

Michel Chavrot rapporte que lors de la réunion du Parc le lundi 15 juin, il est apparu que certaines communes n'étaient pas pour. Jusqu'à présent le Parc entretenait les sentiers mais n'en avait pas la compétence. Maintenant le Parc aurait la compétence, mais les travaux seraient refacturés aux communes. Pour être conventionné par le Conseil Général dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires Pédestres de Randonnées) il faudra avoir un porteur de projet, il n'y aura pas de subvention individuelle. Le Parc s'impliquerait mais seulement si toutes les communes sont d'accord. Mais il faut aussi faire attention pour que la commune garde un pouvoir décisionnaire sur les sentiers (modifications, aménagement de petites randonnées...). La délibération sera prise et la convention signée après éclaircissement apporté par la réunion du 22 juin au Parc.

En fin de débat sur les sentiers, il est décidé d'organiser une corvée le week-end du 20-21 juin en complément des travaux d'urgence. Une affiche sera posée sur la porte de la Mairie.

IV – Convention locaux EOPS

Le Maire expose aux membres du conseil qu'il a rencontré fin mai le directeur de l'ACSSQ qui souhaitait proposer à Ceillac comme sur le reste du Queyras un Espace Ouvert d'Education Permanente (EOPS). Cette antenne ne nécessitait qu'une connexion Internet et un endroit convivial. Après réflexion, il a été proposé l'aménagement central du centre d'accueil et un système WIFI avec Queyras Résidences a été mis en place, ceci dans un premier temps pour que ces séances commencent au même moment dans tous les villages. L'ACSSQ souhaite matérialiser par une convention la mise à disposition gratuite des locaux.

Le Conseil donne son accord pour la signature.

V – Echange Fort Laval/Commune

Le Maire expose que Monsieur Robquin voudrait échanger ou acquérir la parcelle G 564 attenante au Fort, mais il y a une servitude de passage dessus. Monsieur Robquin propose d'en profiter pour régulariser la route qui passe sur sa parcelle (E 565). Le Conseil se prononce favorablement pour cette cession/échange à condition de garder le passage des tracteurs agricoles.

VI – Echange SCI Queyras

Le Maire expose au conseil que Monsieur Cames gérant de la SCI Queyras propose à la commune d'échanger 48 m² de sa parcelle ZB 436 contre 48 m² dans les parcelles communales A 595-596-598 qui font parties du bail à loyer entre la Commune et la SCI pour servir de parking. A priori le conseil municipal ne se prononce pas contre, mais il est rappelé que cet échange avait déjà été proposé à l'ancienne municipalité et n'avait pas abouti. Le Maire se renseignera à ce sujet.

VII – Voirie communale du Bois Noir

Le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de Roger Favier concernant le Bois Noir : il ne veut plus qu'un véhicule passe devant sa maison du Bois Noir, prétextant que c'est un chemin muletier.

Unanimentement, le conseil pense que ce n'est pas du ressort de la Commune et que monsieur Favier doit faire un arrangement amiable pour que le chemin passe sous le hameau.

VIII – Comité des Fêtes

Le Maire informe le conseil que suite au passage de l'Office du Tourisme à la Communauté de Communes, le local du Crédit agricole du Centre administratif a été aménagé pour le Comité des Fêtes. Le photocopieur de l'OT qui appartenait à la Mairie y a été installé, des étagères ont été commandées et seront posées rapidement, du matériel a été acheté.

IX – Société de Chasse le Chamois de Ste-Anne

Le Maire donne la parole à André Imbert, représentant des chasseurs de la commune auprès de la société de chasse. Il indique que suite au choix du plan de chasse qualitatif il convient de modifier le plan de chasse pour y intégrer le fait que la carabine sera autorisée et donner un droit de consultation aux chasseurs ceillaquins. Certains membres du conseil trouvent le montant du bail pas assez élevé et proposent de l'augmenter.

X – Divers

1 – Désinfections des écuries : le Maire expose qu'un devis a été réalisé par une entreprise de Charges pour la désinfection des écuries ; il explique que la commune pourrait prendre en charge cette dépense, vu qu'il n'a pas été attribué de subvention pour la foire de la St-Michel, les agriculteurs étant trop peu nombreux ce jour-là.

2 – Heures de déneigement : pour information le décompte des heures de déneigement d'Alexandre Marchis qui est de 214 h avant l'intervention sur les avalanches.

3 – Dans un courrier Monsieur Faréniaux a émis le souhait d'être inhumé à Ceillac. Le conseil se prononce pour.

4 – Le Maire fait part du devis proposé par l'expert suite au dommage incendie du bâtiment de la place qui se monte à 25 315,55 € en règlement direct si la commune accepte et d'un montant différé de 4298,60 € sur présentation de factures. Le conseil entérine l'acceptation de ce devis.

5 – Le Maire fait part de l'esquisse proposée par Monsieur Michard résident à la Sarraïe et architecte de métier pour aménager le bâtiment des WC public et de la fontaine en y intégrant un four.

6 – Moloks : Françoise et Tintin ont rencontré Stéphanie Marcellin en charge des ordures ménagères au sein de la Communauté de Communes du Queyras pour définir l'emplacement des moloks. 3 scénarii ont été proposés. Les hôtels garderont leurs bacs. Carole soulève le problème du parking pour les clients de VVF, le centre de secours ayant réduit le parking et mettre les moloks entre VVF et le Cheynet réduirait l'autre côté. Il faudrait voir si une possibilité existe sur l'ex parking de Bramousse. Après examen des possibilités proposées c'est le scénario 3 avec 14 points de collecte dont la Clapière qui serait le plus adapté. Françoise précise qu'il faut donner son accord maintenant pour que la commande puisse être faite et que les travaux aient lieu en septembre.

7 – Réseaux irrigation : La DDAF demande à ce qu'une échelle limnimétrique soit posée pour l'arrosage par aspersion ; La Mairie doit se renseigner si c'est à la Commune de la faire ou au Syndicat des Canaux récemment réactivé.

8 – Voirie communale : subvention du conseil général 65 % du montant des travaux. 6000 € ont été attribués. Un programme comprenant l'Ochette et la Viste en priorité serait proposé, peut-être la place de la Mairie. Il faut revoir la voirie rurale.

9 – Autorisation est donnée à Sylvain Favier de mettre 2 glacières devant son magasin à condition qu'il respecte le passage des véhicules de secours.

10 – Le conseil réaffirme sa décision sur les horaires du marché : 8 heures – 13 heures.

11 – Microcentrale du Cristillan : les résultats sont meilleurs qu'en 2008

12 – Le pont d'Enteroche doit être refait, un devis est demandé à Emile. Il est nécessaire de s'occuper de la passerelle de l'Ecole qui est en piteux état et même dangereuse. Il est soulevé le problème des piétons sur le pont de l'Escale ; ne pourrait-on pas profiter du passage des tuyaux pour faire une passerelle avec main courante qui sécuriserait la traversée du torrent et permettrait de cacher les tuyaux.

Jeannot s'occupe de la passerelle sur la Cula qui a été emportée par une avalanche. Elle sera replacée plus haut et héliportée.

13 – Tarifs fond hiver 2009/2010. La Communauté de Communes doit reprendre la gestion des domaines nordiques. Pour cela elle propose la tarification pour l'hiver prochain qui avoisine les 33 % d'augmentation. Le Conseil pense que 5 % cela suffit largement. La proposition du pass'piétons est rejetée. Le conseil souhaite que la commune fasse une proposition pour une gestion communale.

14 – Salle polyvalente – Ecole : dans un premier temps le devis de Monsieur Leydet est retenu car il est le moins-disant. Michel propose un parquet flottant pour les 2 classes. Un devis sera demandé à l'entreprise Chabrand.

15 – Informations sur le employés communaux : Jean-Pierre est arrêté jusqu'au 6 juillet. Clément sera sûrement prolongé d'une semaine.

Aurélia est prolongée jusqu'au 30 juin.

16 – Tintin donne lecture au conseil de la lettre de démission d'Arlène en tant que conseillère municipale, car ses obligations professionnelles et son dévouement au comité des fêtes ne lui permettent plus de participer comme elle le souhaiterait à la vie municipale.

Avant de conclure il est proposé de faire une réunion de conseil environ tous les mois pour éviter les ordres du jour trop « copieux ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h.

Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2009

Le premier septembre deux mille neuf à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire Célestin FOURNIER.

Personnes présentes : Célestin FOURNIER, Carole TRAVER, Morgane FOURNIER, Jean MEISSIMILLY, Emile CHABRAND, Jean-Joseph FOURNIER, André IMBERT, Claude GROSSAN.

Absents : Françoise FOURNIER (pouvoir à Célestin FOURNIER), Michel CHAVROT.

Secrétaire de séance : Jean MEISSIMILLY.

Ordre du Jour :

1)- Entretien des sentiers :

Le Parc Régional joue le rôle de coordinateur, car le Conseil Général subventionne mais pour un groupement pas pour une commune seule, par rapport au PDIPR. Voir si le parc ne pourrait pas intégrer les autres sentiers.

Voté à l'unanimité.

2)- Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et fermeture du poste 2^{ème} classe :

Voté à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps partiel.

Voté à l'unanimité.

3)- Approbation de la charte révisée du Parc :

Quelques modifications ont été apportées depuis le projet. Budget d'environ 1.000.000,00 € dont 80% de fonctionnement.

Vote à bulletin secret :
Pour : 6
Contre : 2
Blanc : 1

Vote de l'approbation des statuts du Syndicat Mixte :

Pour : 9
Contre : 0
Blanc : 0

4)- ZAC de l'Infernet :

Monsieur ALBERT, gérant expert foncier, s'occupera de la négociation des terrains et de tous ce qui concerne le foncier. La convention d'assistance technique foncière, a été voté à l'unanimité
Délocalisation de l'hôtel et amorce d'aménagement par le bas du secteur. Il suggère de commencer l'aménagement de la ZAC par le bas (financement des réseaux et de la route avant toute construction trop onéreuse). En aménageant par le bas on peut faire des tranches d'aménagement et la partie haute sera réservée à de l'habitat à l'année. Les préconisations du service RTM devraient être respectées, à savoir le reprofilage du chenal ainsi qu'une digue en terre et enrochement tout à fait en amont du périmètre de la future ZAC. Le conseil demande une proposition de représentation graphique et de projet plus affiné à notre urbanisme.

5)- Tarification de l'eau :

A la demande de Monsieur BERGERET, hydrogéologue, des vérifications et contrôles auront lieu cet automne sur le captage du Mélézet par la société GINGER ENVIRONNEMENT. Le tarif n'a pas augmenté depuis 1999, afin d'équilibrer le budget de l'eau, une augmentation de 20% est nécessaire. Il serait préférable d'augmenter chaque année en fonction du taux de l'inflation. Faire attention aux particuliers qui sont branchés avant le compteur, bien contrôler chez chaque propriétaire.

6)- Admission en non valeur, taxe d'habitation ROUILLON :

Suspendu, Carole doit voir si elle retrouve sa date de naissance qui sera transmise au percepteur pour recherche.

7)- Divers :

* SIVU du Cristillan :

Une procédure a été engagée au tribunal administratif contre les impôts pour le calcul de la taxe foncière du SIVU du Cristillan. Maître CREBIER a défendu le SIVU lors d'une réunion avec l'inspecteur adjoint des impôts et les maires des deux communes. Un accord semble avoir été trouvé ce qui pour Ceillac donnerait une base d'environ 2230€.

* Inondations :

Subvention de l'Etat de 24.398,00 € pour les crues torrentielles de 2008 et 10.000,00€ de subvention de la Région et 6.285,00 €, du conseil général.

* Station d'épuration :

Opérationnelle à 70% environ. Un volume d'eau de l'ordre de 800m³ est constaté au lieu de 500m³, il faudra effectuer une vérification des regards qui se trouve dans la plaine pour repérer les éventuelles infiltrations. Des vérifications également des chasses d'eau et des eaux pluviales sont indispensables.

* Microcentrale :

Une étude pour construire une seconde microcentrale sous La Viste avait été réalisée par la commune. Celle-ci pourrait être réalisé par une société de service, la commune percevrait un loyer de 6% du chiffre d'affaires. Aucune décision n'est prise.

* Ski de Fond :

Le Maire a fait un courrier à la Communauté de Communes demandant un fonctionnement, sensiblement identiques aux années précédentes. Jusqu'ici pas de réponse au niveau du damage des pistes. L'hiver 2008-2009 a été très préjudiciable pour notre clientèle.

* TDF :

Bouygues est sur le pylône TDF, SFR n'a pas donné de réponse et Orange souhaite implanter un poteau bois a coté de l'antenne.

* Local des chasseurs :

Le local des chasseurs à la Laiterie n'est plus utilisable tel quel pour des raisons de sécurités et d'hygiène. Le plafond tient par des buttes en fer, du plâtre et des pierres tombent. Les chasseurs demandent s'il serait possible d'utiliser le local des pompiers qui va se libérer dans 2 mois, aucune réponse n'est apportée à leur demande dans l'immédiat.

La séance est levée à 23h15

Conseil Municipal du 16 octobre 2009

Le seize octobre deux mille neuf à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire Célestin FOURNIER.

Personnes présentes : Célestin FOURNIER, Françoise FOURNIER, Morgane FOURNIER, Jean MEISSIMILLY, Emile CHABRAND, Michel CHAVROT, Jean-Joseph FOURNIER, André IMBERT, Claude GROSSAN.

Absents : Carole TRAVER (pouvoir à Michel CHAVROT).

Secrétaire de séance : Jean-Joseph FOURNIER.

1)- Modification des statuts de la Communauté de Communes, création de la maison médicale du Queyras (délibération) :

Projet qui voit le jour maintenant suite au départ du docteur d'Aiguilles et d'une permanence insuffisante. Les gens sollicitent souvent les pompiers pour de petites alertes alors que ce n'est pas leur rôle.

La maison médicale du Queyras sera un bâtiment annexe à l'hôpital, le coût s'élève à 600000,00 €, financé à 80%. Le but est d'attirer en plus des médecins, des kinésithérapeutes, des spécialistes... afin qu'ils s'installent dans le Queyras.

Normalement il n'y aura pas de charges financières supplémentaires pour les communes.

Voté à l'unanimité.

2)- Demande de contrat de territoire auprès du Conseil Général par la Communauté de Communes "L'Escarton" (délibération) :

Contrat fait pour trouver des financements plus rapidement afin de réaliser des projets pour chaque commune. Avec ce contrat les projets concernant la Communauté de Communes seront supportés par la Communauté de Communes et les projets concernant une Commune seront supportés par la Commune.

Concernant la commune de Ceillac, les projets qui ont déjà été inscrits sont la patinoire, la maison du ski de fond, la maison Chabrand, l'aménagement du village (3^{ème} tranche) mais d'autres pourront être inscrits.

Voté à l'unanimité.

3)- Autorisation au Maire pour signer la chartre forestière du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins, du Queyras (délibération) :

Le maire précise que la signature n'engage aucunement les partenaires d'un point de vue réglementaire mais qu'il s'agit bien d'un acte de soutien à la démarche s'inscrivant dans l'intérêt des citoyens du territoire du Pays du Grand Briançonnais.

Voté à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la chartre forestière.

4)- Création d'un emploi communal d'Animateur Socio-culturel, choix du candidat (délibération) :

Poste créé pour palier la carence de l'office de tourisme, aider le comité des fêtes en apportant un soutien, cette personne s'occupera en plus de la population locale. Trois candidats, Arlène BUZET, Olivier PINQUIER et Christophe BEAUVALLET, ont été reçus par une commission (Célestin FOURNIER, Morgane FOURNIER, Françoise FOURNIER, Michel CHAVROT) qui s'est réunie pour un entretien mercredi. Après explication des aptitudes de chaque candidat, le conseil municipal

procède à un vote à bulletin secret, le maire Célestin FOURNIER s'abstient du fait de son lien familial avec un des candidat :

Arlène BUZET : 6 voix

Olivier PINQUIER : 0 voix

Christophe BEAUVALLET : 3 voix

Bulletin blanc : 0

Mademoiselle Arlène BUZET sera embauchée à plein temps à partir du 1^{er} décembre 2009.

5)- Autorisation à Orange France pour l'implantation d'équipements techniques sur la parcelle communale du Bois du Cheynet pour l'exploitation des réseaux (délibération) :

Sur l'antenne TDF il y aura Bouygues Telecom, Orange veut être à part. Au niveau des loyers versés par les opérateurs le prix est le même qu'il soit sur l'antenne TDF ou pas.

Voté à l'unanimité pour qu'Orange France implante un pylône bois provisoire à coté de la parcelle de terrain louée à TDF.

6)- Convention de servitude de ERDF au profit de la distribution publique d'électricité, projet Maison du Roy-Laval, enfouissement des réseaux (délibération) :

Implantation d'un transformateur à l'adroit de Laval, ERDF veut enfouir les réseaux de la maison du Roy à Laval, ces travaux se feront en principe en 2010, et doit avoir l'autorisation de la mairie pour passage sur les terrains communaux.

Voté à l'unanimité.

7)- Convention avec le SAF pour secours hélicoptères 2009-2010 (délibération) :

Les prix ont augmentés par rapport à l'année dernière, les secours hélicoptères sont une nécessité pour Ceillac.

Voté à l'unanimité.

8)- Convention avec la Communauté de Communes "l'Escarton" pour la location de la nacelle :

La Communauté de Communes a acheté une nacelle qu'elle mettra en location aux communes au tarif de 150,00€ la journée et 100,00€ la demi-journée. Cette location intéresse la mairie de Ceillac, par contre il est demandé de faire jouer l'éloignement pour le retour qui normalement doit être fait à 16h30, voir si on peu avoir un délais supplémentaire.

9)- Divers :

* Cartable à la neige :

Deux personnes ont postulé, une commission composée de Michel CHAVROT, Françoise FOURNIER et Jean MEISSIMILLY, veut les rencontrer dans le courant de la semaine afin de choisir un candidat.

* Transformateur clapière :

Le transformateur a été commandé par EDF, le permis de construire est accordé, par contre il faudra faire un mur sur trois faces du transformateur et on ne sait pas s'il pourra être fait de suite. Concernant l'élargissement de la route suite à ces travaux sont en bonne voix, soit par échange, soit par achat de l'emprise des parcelles. Les échanges qui concernent les achats de bouts de parcelles sont en cours.

* Convention de déneigement :

La mairie payera le prix du salage et du gravillonnage, vu que nous ne sommes pas outillés pour cela il est nécessaire de la signer. D'accord à l'unanimité pour voter la convention.

* Studio Cristillan :

Suite au départ de Suzanne PERRON deux personnes sont intéressées par ce logement, Jean-François DUC et Alexandrine DA COSTA. Etant donné que Jean-François a demandé avant, le conseil municipal lui accorde aux mêmes conditions financières que Suzanne PERRON, lui envoyer un bail à signer afin de l'engager réellement.

* Ski de Fond :

La Communauté de Communes souhaite un local pour garer le scooter du ski de fond et la cuve à fuel. Proposition de l'ancien local des pompiers qui est vide maintenant.

* Barreaudage aux fenêtres de l'agence postale intercommunale :

La Communauté de Communes veut que l'agence postale soit équipée de barreaux aux fenêtres afin d'éviter de fermer les volets. Ne sera pas très joli sur la façade, plutôt proposer de mettre des compas sur les volets pour les tirer plus facilement ou changer les fenêtres et mettre du verre sécurit. Cette proposition sera faite à la Communauté de Communes.

* Microcentrale :

Suite à la procédure engagée au tribunal administratif par le SIVU, et à la rencontre de l'inspecteur des impôts et de l'inspecteur du service du cadastre, le calcul de la taxe foncière est revu sérieusement à la baisse. Nous attendons une confirmation écrite de la part des services concernés. Dans le cas où le SIVU obtient satisfaction à sa requête, la procédure engagée au tribunal administratif sera retirée.

* France Telecom :

France telecom doit procéder à la dépose des poteaux suite aux travaux faits par la mairie. Nous leur avons fait savoir que tout avait été fait et sommes dans l'attente.

* Salle Polyvalente :

Afin de continuer la cantine il faut réaliser une cuisine dans la salle polyvalente. Benoît FOURNIER, architecte, va faire une déclaration préalable afin que les travaux démarrent au plus vite.

* Horaire de l'ATSEM :

L'ATSEM est aux horaires des élèves, il faudrait augmenter son temps de ¼ d'heure le matin et ¼ d'heure le soir afin d'organiser le travail entre l'institutrice et l'ATSEM. Faire une compensation de 2 heures de plus par semaine sur son contrat. De même pour la cantine, trouver une pause de 35 minutes pour l'ATSEM qui s'en occupe, voir avec l'animatrice socio-culturelle si elle peut palier à cette pause pour s'occuper des enfants.

* Question de Jean MEISSIMILLY :

Demande de faire une convention pour que chacun sache où se garer sur le parking des pistes de ski, les remontées mécaniques et l'ESF en haut du parking, les glaciéristes en bas du parking et laisser l'espace libre pour tourner autour des arbres. Difficile à régler, à voir.

* Clément MARCHIS :

Clément est en arrêt jusqu'au 13 décembre 2009, il va faire une liste de ce qu'il reste à faire comme travaux et apportera son "savoir-faire" pour permettre aux deux employés de mener à bien les divers travaux d'automne.

La séance est levée à 23h40

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 novembre 2009

Le dix neuf novembre 2009 à 19 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de son Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise FOURNIER, Morgane FOURNIER, Emile CHABRAND, Jean Joseph FOURNIER, Claude GROSSAN, Michel CHAVROT, André IMBERT, Jean MEISSIMILLY
Absente excusée : Carole TRAVER

Secrétaire de séance : Claude GROSSAN

Les comptes-rendus des réunions du 11 septembre et du 16 octobre sont approuvés

DELIBERATIONS :

I – Demande de subvention pour le captage : traçage et analyses complètes :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis de l'analyse pour le captage du Mélézet et de la source enfouie qui a déjà fait l'objet d'une précédente réunion. Depuis cette date, la Commune peut bénéficier d'une subvention de 50 % par l'Agence de l'Eau et de 30 % pour le Conseil Général, mais il faut une délibération pour la demande.

La fluorescine n'apparaît dans la source enfouie, ce qui permettra de s'en servir plus facilement. Pour la saison d'hiver il faut demander une autorisation préfectorale d'utilisation d'un apport supplémentaire. Les services de la DDASS ont conseillé de prendre une délibération de principe pour trouver une ressource supplémentaire en eau pour prouver la bonne volonté de la Commune. 9 voix pour.

II – Echange terrains Gauthier/Commune :

Le Maire fait part de la demande de Jean Gauthier pour échanger 45 m² de la parcelle A 1072. Il propose en échange la parcelle A 271 sous le cimetière. Le Conseil Municipal après en avoir débattu décide de proposer comme échange les 45 m² de la parcelle A 1072 à 150 €/le m² pour la parcelle A 271 d'une surface de 310 m² pour une valeur de 2€/le m² et pour faire le complément la parcelle A 917 dans la zone d'Infernet, future ZAC. Le Maire est chargé de prendre contact avec Mr Jean Gauthier.

III – Projet de mise en place d'une navette Guillestre/Ceillac :

Françoise Fournier, fait part des discussions intervenues avec la Commune de Guillestre en vue de mettre en place un système de navettes, pendant la saison hivernale.

Ces navettes à destination des skieurs nordiques permettraient de compléter l'offre de transport existante sur Guillestre où des navettes pour Risoul et Vars existent déjà. L'intérêt est à la fois, pour les habitants qui sont nombreux à fréquenter le site de Ceillac et pour les touristes qui disposeraient d'un choix de destinations et de pratique plus complet.

Il est proposé de réaliser un aller retour (montée vers 9 h et descente vers 14 h), sur trois jours par semaine, les mercredi, vendredi et dimanche, durant toute la saison hivernale.

Pour financer ce dispositif, dont le coût est estimé à 8000 €environ, variable suivant la taille des cars et la longueur de la saison d'hiver, le maire de Guillestre propose de faire 50-

50. La commune de Guillestre serait organisateur de ce service. Il est demandé au Maire de proposer de faire 2/3-1/3 pour la prise en charge. 9 voix pour.

IV – Renouvellement ATESAT :

Le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention ATESAT avec la DDE, mission d'assistance pour la sécurité routière, l'investissement et le classement voirie Communale pour un montant annuel de 324,36 € 9 voix pour

V - Modification des statuts de la Communauté de Communes :

Compétence « Participation à la création et au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais »

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour modifier les statuts de la Communauté de Communes afin qu'elle puisse participer à la création au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais pour pallier à la fermeture du Tribunal d'instance de Briançon et maintenir dans le Grand Briançonnais une présence judiciaire de proximité. Le Conseil vote à 9 voix pour.

VI – Admission en non valeur Rouillon :

Le Maire indique au Conseil que cette admission avait déjà été exposée lors d'une précédente séance et que le Percepteur sans la date de naissance de la personne n'avait pas pu la localiser. Cette date a été fournie mais sans résultat, c'est pourquoi il faut redélibérer pour l'admettre en non valeur. 9 voix pour.

VII – Frais de secours :

Le Maire explique au Conseil que comme chaque année il y a lieu de délibérer sur les tarifs de secours, et les différentes conventions à passer avec les organismes (ambulances, pompiers, SAF...)

Le Conseil après avoir pris connaissance des termes des conventions vote à 9 voix pour les frais de secours et autorise le Maire à signer toutes les conventions.

VIII – Indemnité de confection de budget :

Le Maire explique au Conseil que pour la confection du budget de la Commune et les conseils qu'il donne tout au long de l'année le percepteur a droit à une indemnité. Le Conseil vote à 9 voix pour son versement.

IX – Remontées Mécaniques – Installation et location de bungalows :

Le Maire rappelle le courrier de l'Inspection du Travail et les remarques sur les conditions de travail des employés des remontées mécaniques. Pour cet hiver le Syndicat mixte et la régie des remontées ont demandé à la Commune l'installation de bungalows, un pour les sanitaires et les douches et un pour les repas, la location étant à la charge de la Commune. Après débat il ressort qu'il faudra engager un programme pour remédier à cette situation particulière à Ceillac. Coût de la location pour les 4 mois : 3205,42 €TTC.

X – Décisions modificatives :

Le Maire expose au conseil que pour pouvoir payer les factures :

- du transport de la passerelle du Coustis par l'hélicoptère
- et les travaux d'urgence sur les sentiers réalisés par le Parc dans la section d'investissement il y a lieu de prendre une décision modificative pour créditer les comptes 2313-100 (ponts) et 2313-118 (sentiers).

Le conseil autorise cette décision modificative, les crédits seront pris en totalité sur le compte 2315-112 (St Antoine)

XI – Divers :

- a) Le Maire informe le conseil que pour le SIVU du Cristillan le centre des impôts a revu le calcul de la base de la taxe foncière pour 2009 et accordé un dégrèvement conséquent pour 2007 et 2008.
- b) Le Maire informe qu'il a été saisi par le lycée d'Embrun pour une subvention concernant 2 élèves de Ceillac devant participer à un voyage en Irlande en 2010. Le Conseil décide d'accorder 50 € par lycéenne.
- c) Le Maire informe le conseil sur les recettes du camping :
37 085 € contre 35 018 € pour 2008
- d) Le maire informe le conseil que le Parc a subitement programmé les travaux de sauvegarde du lac Miroir et que le coût sera de 8 636,87 €. Une demande de subvention avec autorisation de commencer les travaux a été adressée à la Région et au département.
La Région a voté une subvention de 2 172 € pour les dégâts sur les sentiers au printemps 2009.
L'enfouissement des souches a été réalisé fin octobre : coût pour la commune
1 344 €
- e) Pour les navettes ski de cet hiver une rencontre avec Laurent Favier sera organisée concernant les arrêts.
- f) Enfouissement des lignes SIE/Elargissement route Clapière : Ceillac sera prioritaire sur 2010/2011 pour 90 ou 100 % à voir.
- g) Accès Bois Noir/Roger Favier : Comme il a été dit lors d'une précédente réunion, c'est une affaire privée, aux personnes concernées de s'arranger entre elles.
- h) Déclaration préalable pour la cuisine de la salle polyvalente : l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable sur le dossier. Les cotes de la cuisine seront établies par BMH. Un devis de 21 287,60 € a été établi pour l'équipement électroménager.
- j) Le Maire et Claude Grossan sont allés voir la table de la salle du Conseil de Guillestre pour voir quelle forme pourrait prendre celle qu'on voudrait faire. La solution d'une table rectangulaire de 2 m 28 + 2 demi-lunes semblerait la plus adaptée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 8 h 50

Compte rendu du Conseil Municipal Du 17 décembre 2009

Le dix-neuf décembre deux mille neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire Célestin FOURNIER.

Présents : Françoise Fournier, Carole Traver, Claude Grossan, Emile Chabrand, Jean Meissimilly, Michel Chavrot, André Imbert

Absents excusés : Fournier JJ (pouvoir à J Meissimilly), Fournier Morgane (pouvoir à Célestin Fournier)

Secrétaire de séance : Jean Meissimilly

Compte-rendu du 19/11/2009 : Michel Chavrot souhaite que soit modifié « le Parc a subitement... » par « la municipalité a relancé le Parc pour que les travaux aboutissent avant la fin de l'hiver 2009 ». Modification acceptée à l'unanimité. Le compte-rendu est ensuite approuvé.

Ordre du jour :

1- Réserve d'Assan :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état d'avancement de la réflexion sur le projet de création de la réserve biologique intégrale intercommunale Ceillac-Guillestre dite « réserve biologique intégrale d'Assan ». Il rappelle que l'objectif de cette réserve est de protéger durablement les 2 versants du massif forestier d'Assan, en y préservant la faune (chamois, Tétras, Hibou, Grand-Duc, Chouette de Tengmalm) et la flore (mélézin-cembraie, pinède à crochets sur calcaire) de ce massif refuge difficile d'accès. La richesse de la faune locale est notamment due à la mise en place ancienne de deux réserves communales de chasse qu'il convient de pérenniser. La flore y est exceptionnelle.

Michel Chavrot regrette que la rencontre avec la municipalité de Guillestre ait été vaine, mais après débat, le Conseil Municipal regrette que le territoire de la réserve soit celui du périmètre communal de chasse.

En effet, l'extension du territoire de cette réserve aurait permis à nos touristes de parcourir ce site remarquable et d'apprécier la richesse du massif forestier tout en préservant la faune et la flore.

Le Conseil Municipal désire vivement, que suite à la création de la future réserve, le comité de pilotage en place, qui assurera la gestion de ce territoire, propose aux deux communes concernées ; l'extension du périmètre actuel de la réserve de chasse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, se déclare favorable à 7 voix pour et 3 contre, au projet de création d'une réserve biologique intercommunale intégrale sur une partie du massif d'Assan.

En ce qui concerne la Commune de Ceillac, le territoire concerné par cette réserve biologique sera celui de la réserve actuelle de la Société de chasse.

2 – Dossier DGE 2010 :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des programmes éligibles à la DGE 2010 en précisant que les dossiers sont à présenter au plus tard le 31 décembre 2009 en Sous-Préfecture. Après en avoir débattu le conseil décide de présenter 2 dossiers avec un prioritaire :

- Dossier n°1 – Création du collecteur eaux parasites et aménagement du carrefour à l'Ochette
- Dossier n°2 – Enfouissement du réseau EDF de la route de la Clapière

Votés à 10 voix pour.

3 – Convention navettes ski alpin :

Le Maire et le 1^{er} Adjoint ont rencontré Laurent Favier concernant la convention navettes ski alpin à intervenir entre la Commune et la SARL FLAM. Il propose de conserver le montant de l'an dernier soit 47 450 € sur la saison et les 2 % d'augmentation annuels prévus seront transférés sur la navette mise en place avec la Commune de Guillestre. Le Conseil Municipal se prononce pour à 10 voix.

4 – Convention partage du local animation/office de tourisme :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à la prise de fonction d'Arlène au poste d'animation, il a été décidé en concertation avec le directeur de l'office intercommunal de tourisme de lui aménager un bureau spécifique dans le local de l'office de tourisme. Le directeur de l'OTI, Cédric Brunet a rédigé une convention définissant le partage du local, en propriétaire des lieux. Après lecture de la proposition, le conseil municipal désapprouve les termes de la convention unanimement, d'autant plus qu'aucune convention n'a été signée entre l'OTI et la Commune pour la mise à disposition des locaux. Carole Traver propose de refaire la convention dans le sens contraire, Françoise Fournier se propose de l'aider à la rédiger.

On aborde ensuite le problème de la Webcam implantée par Guiltour sur le mur de l'école et débranchée par Cédric Brunet. Une plainte a été déposée par Guiltour pour vol de matériel. Aucune convention n'était intervenue lors de la mise en place, la Commune devait seulement fournir l'alimentation électrique.

5 – La Poste – Demande de vitrage sur les fenêtres

Le Maire rappelle la demande faite par la Poste pour la pose de barreaux aux fenêtres donnant sur la place du marché permettant de ne plus fermer les volets et de laisser le soleil du matin éclairer la pièce et surtout les plantes. Le Conseil s'était prononcé pour du vitrage plutôt que pour des barreaux. Le Maire s'est renseigné auprès de la direction de la Poste pour savoir ce qui est réglementaire dans ce domaine. Il y a possibilité de poser un verre retard à l'effraction. La Commune fera faire un devis.

6 – Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires :

Le Maire explique au Conseil que suite à sa nomination au grade de rédacteur, Claude Marchis n'a plus droit à l'indemnité d'Administration et de Technicité, ce qui occasionne une baisse de son salaire. Il y a possibilité de compenser cette perte par l'attribution d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires associée à un coefficient. Le Conseil Municipal se prononce pour à 10 voix pour avec un coefficient de 2.

7- Fédération Française de Randonnée – Demande de balisage rive gauche

Le Maire explique au conseil municipal que la Fédération Française de Randonnée souhaiterait modifier le GR5 en supprimant la partie de route pour aller du village au Mélézet et en balisant le chemin rive gauche du torrent du Mélézet depuis le pont de l'Ubac. Le conseil municipal est d'accord en précisant toutefois que le passage ne se fasse pas dans les prés privés. Le Conseil demande à ce que Jeannot Meissimilly suive le dossier.

8 - Divers.

a) Renouvellement de la convention crèche Maximom de Guillestre.

Le Maire explique qu'il y a lieu de renouveler la convention avec la crèche de Guillestre (accueil d'enfants ceillaquins dont les parents travaillent sur Guillestre) : participation de la Commune pour 2010 : 1,20 €/jour de présence.

b) Projets d'investissements pluriannuels

Le Maire explique que le Conseil Général a demandé à toutes les communes de lui soumettre un plan de projets d'investissements lourds sur plusieurs années afin de pouvoir répartir le subventionnement du département.

Les projets sont : 1° Eau potable – 2° Bâtiment accueil ski nordique/patinoire 3°– Aménagement village – 4° Bâtiment accueil ski alpin – 5° Réhabilitation presbytère – 6° Maison Chabrand création d'un écomusée. Une commission se réunira pour monter les dossiers.

c) Microcentrale : les recettes sont en augmentation de 26 % par rapport à 2008

d) L'EOP voudrait un local au centre administratif pour organiser ses réunions. On verra si ce la intéresse un peu de monde.

e) Le Conseil municipal charge Jeannot Meissimilly de superviser le ski de fond.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.